

Je trie mes déchets
médicaux piquants,
je protège
les autres !

Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL

Ca crée des liens d'être euréliens



Service départemental
d'incendie et de secours
d'Eure-et-Loir



Eure & Loir
CONSEIL GÉNÉRAL



Jetez vos déchets médicaux dans une boîte sécurisée

Vous bénéficiez de soins nécessitant du matériel piquant et après vos soins, vous **jetez vos seringues, vos aiguilles ou vos lancettes...** Or, ces déchets médicaux présentent un **risque important d'infection** et de **contamination** pour vos proches et le personnel chargé de la collecte, du tri et du traitement des déchets.

Pour éliminer ces déchets à risque, une **collecte spécifique** est mise en place par une filière réglementaire.

Comment procéder ?

Demandez à votre **pharmacien** la **boîte sécurisée** pour **trier les déchets piquants**.

Une petite **boîte jaune** vous sera alors **délivrée** ou renouvelée **gratuitement** sur présentation de votre **ordonnance médicale**.



Les pharmaciens ne collectent pas les conteneurs pleins.



Que faire du matériel piquant utilisé ?

Il faut le trier, le séparer des déchets ménagers et le jeter dans la boîte sécurisée.

Il vous suffit ensuite de porter dans un délai de **3 mois** votre **boîte** (que vous aurez préalablement verrouillée) à la **déchetterie** de Dreux.

Pour connaître ce lieu de dépôt vous pouvez contacter : Dreux agglomération au 02 37 62 87 80.

Localisation de la déchetterie
rue de Notre-Dame de la Ronde
ZI des Livraindières (Nord) / Dreux

Un doute, une question ?

Pour plus de renseignements, interrogez votre pharmacien ou contactez le service Déchets de Dreux agglomération au 02 37 62 87 80

